

CORPORATION DU PARC DE LA RIVIÈRE-DU-MOULIN

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

CORPORATION DU PARC DE LA RIVIÈRE-DU-MOULIN

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
État des résultats	6
État de l'évolution de l'actif net	7
Bilan	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 14
Renseignements complémentaires	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Corporation du Parc de la Rivière-du-Moulin

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Corporation du Parc de la Rivière-du-Moulin (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de dons et d'activités auprès du public pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus et des produits d'activités, de l'excédent des charges sur les produits, de l'actif et des actifs nets..

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
-

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Les Services Comptables B.D.G.L. inc.¹

Chicoutimi (Québec)
Le 19 juin 2024

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A143090

CORPORATION DU PARC DE LA RIVIÈRE-DU-MOULIN**ÉTAT DES RÉSULTATS****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
PRODUITS		
Produits (annexe A)710.654 \$692.815 \$
DÉPENSES D'OPÉRATIONS		
Salaires administration	454 592	331 171
Entretien, aménagement et réparations	128 998	95 903
Achat - Vêtements logo de la corporation	3 732	2 382
Assurances	4 232	3 382
Dépenses de bureau	5 923	5 569
Honoraires professionnels	6 341	39 235
Cotisations, association et permis	3 166	1 705
Représentation	2 080	295
Équipements	23 776	23 320
Signalisation	4 144	2 191
Conciergerie	40 987	43 703
Service de sécurité	11 321	7 640
Achats divers	3 443	3 794
Frais de carburant	4 921	4 408
Frais de location	8 113	8 895
Formation	845	3 512
Télécommunications	3 482	3 393
Activités	7 101	2 509
Publicité	7 422	1 043
Dons et commandites	1 198	336
Intérêts et frais bancaires	4 797	3 767
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>37 380</u>	<u>9 832</u>
767.994597.985
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(57 340) \$</u>	<u>94 830 \$</u>

CORPORATION DU PARC DE LA RIVIÈRE-DU-MOULIN**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	Fonds		2024	2023
	d'immobilisat	Fonds non		
	ions	affectés	Total	Total
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
SOLDE AU DÉBUT	56 297 \$	249 000 \$	305 297 \$	210 467 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(32 536)	(24 804)	(57 340)	94 830
INVESTIT EN IMMOBILISATIONS	<u>152 192</u>	<u>(152 192)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>175 953</u></u> \$	<u><u>72 004</u></u> \$	<u><u>247 957</u></u> \$	<u><u>305 297</u></u> \$

CORPORATION DU PARC DE LA RIVIÈRE-DU-MOULIN**BILAN****31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	436 276 \$	430 718 \$
Débiteurs (note 3)	7 048	5 083
Apports à recevoir	<u>29 010</u>	<u>-</u>
	472 334	435 801
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	<u>195 328</u>	<u>86 414</u>
	<u><u>667 662</u></u> \$	<u><u>522 215</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	154 885 \$	102 375 \$
Apports reportés (note 6)	<u>245 445</u>	<u>90 324</u>
	400 330	192 699
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS À DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>19 375</u>	<u>24 219</u>
	<u>419 705</u>	<u>216 918</u>
ACTIF NET		
FONDS D'IMMOBILISATIONS	175 953	56 297
AVOIR NET NON AFFECTÉS	<u>72 004</u>	<u>249 000</u>
	<u>247 957</u>	<u>305 297</u>
	<u><u>667 662</u></u> \$	<u><u>522 215</u></u> \$

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

CORPORATION DU PARC DE LA RIVIÈRE-DU-MOULIN**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(57 340) \$	94 830 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	37 380	9 832
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(4 844)</u>	<u>(2 691)</u>
	(24 804)	101 971
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 7)	<u>176 656</u>	<u>48 065</u>
151 852150 036
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(146 294)</u>	<u>(96 246)</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles-26 910
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 558	80 700
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>430 718</u>	<u>224 249</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>436 276</u> \$	<u>304 949</u> \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	<u>436 276</u> \$	<u>304 949</u> \$

CORPORATION DU PARC DE LA RIVIÈRE-DU-MOULIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme « CORPORATION DU PARC DE LA RIVIÈRE DU MOULIN » est incorporé selon la partie III de la Loi du Québec pour les organismes sans but lucratif. Il opère un centre de loisirs de quartier à Saguenay et il est exempt d'impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et apports à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs à l'exception des sommes à remettre à l'état.

CONSTATION DES PRODUITS

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'autres sources dont les revenus d'été, les revenus d'hiver et location de salle sont comptabilisés lorsqu'une preuve suffisante certifie les revenus de l'exercice ou sur base d'encaisse s'il n'y en a pas.

CORPORATION DU PARC DE LA RIVIÈRE-DU-MOULIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Matériel et outillage	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %
Matériel roulant	Amortissement dégressif	30 %

APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS À DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents à des immobilisations corporelles s'amortissent au même rythme que les immobilisations qui s'y rattachent. Le montant au 31 mars 2024 se rapporte aux équipements et est donc amorti aux taux dégressifs de 20%.

3. DÉBITEURS

	2024	2023
Comptes clients	<u>7 048</u> \$	<u>5 083</u> \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel et outillage	136 100 \$	30 188 \$	105 912 \$	82 888 \$
Matériel informatique	3 255	1 318	1 937	2 767
Matériel roulant	<u>103 185</u>	<u>15 706</u>	<u>87 479</u>	<u>759</u>
	<u>242 540</u> \$	<u>47 212</u> \$	<u>195 328</u> \$	<u>86 414</u> \$

CORPORATION DU PARC DE LA RIVIÈRE-DU-MOULIN**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2024**

5. CRÉDITEURS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	72 958 \$	69 693 \$
Vacances à payer	18 542	11 038
Retenues à la source	4 617	9 006
Taxes de vente à remettre	<u>58 768</u>	<u>12 638</u>
	<u>154 885</u> \$	<u>102 375</u> \$

6. APPORTS REPORTÉS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde au début	90 324 \$	77 983 \$
Encaissement: Ville Saguenay	497 303	394 641
Revenus	(362 182)	(382 300)
Encaissement - Fondation communautaire du Canada	24 399	-
Revenus	<u>(4 399)</u>	<u>-</u>
	<u>245 445</u> \$	<u>90 324</u> \$

7. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Débiteurs	(1 966) \$	(3 764) \$
Apports à recevoir	(29 010)	19 535
Créditeurs	52 511	19 953
Apports reportés	<u>155 121</u>	<u>12 341</u>
	<u>176 656</u> \$	<u>48 065</u> \$

8. INSTRUMENTS FINANCIERS**RISQUES FINANCIERS**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses comptes fournisseurs.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

9. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organise obtient une subvention de Ville Saguenay qui représente 51% (2023- 55%) des produits de l'exercice.

CORPORATION DU PARC DE LA RIVIÈRE-DU-MOULIN**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ANNEXE A - PRODUITS		
Apports municipaux		
Ville Saguenay - Fonctionnement	357 300 \$	382 298 \$
Ville Saguenay - Fête de la pêche	1 000	-
Ville Saguenay - Autre	5 882	-
Apports provinciaux		
Revenus subvention salariale	-	18 121
Ministère du sport, du loisir et du plein-air - P.S.S.P.A.	32 010	-
Autres sources de revenus		
Revenus hiver	162 042	168 758
Revenus été	39 080	36 023
Ristourne	485	-
Location de salles	42 910	32 206
Revenus - Offre de services	27 414	7 001
Autres	10 681	1 058
Autres apports	17 017	36 914
Commandite	8 774	5 800
Intérêts	1 215	1 945
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>4 844</u>	<u>2 691</u>
	<u><u>710 654</u></u> \$	<u><u>692 815</u></u> \$